COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

Le PV du Conseil Municipal du 11 septembre l 2025 a été validé.

RPQS Rapport Prix et Qualité du Service assainissement 2024 : M. le Maire présente le RPQS 2024 qui est adopté par le conseil municipal.

Référent pour la mise en place de la CLECT : Il s'agit de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission va suivre le transfert des compétences eau et assainissement qui basculent à la CCPU au 1er janvier 2026. M. le Maire est désigné comme référent.

Mutuelle santé
Le conseil valide la proposition du CDG, retient la mutuelle MNT, et propose une participation de 35€/mois pour chaque agent qui adhère.

Chemin au lieu-dit La Mélerie
Il s'agit d'un ancien chemin communal qui débouche nul part.
Le conseil valide la proposition de céder cette parcelle à titre gratuit ; tous les frais liés à ce transfert seront à la charge du pétitionnaire.

Admission en non-valeur : le conseil valide la mise en non-valeur de créances sur le budget assainissement, pour un montant de 45, 74 euros

Aménagement de la cour d'école
Les délégués écoles font le point sur les futurs travaux qui seront effectués uniquement dans la cour du haut pour l'instant.

Subvention pour voyage scolaire : le conseil accorde une subvention de 50 euros par enfant pour les 17 enfants issus de Crémeaux qui partiront en voyage en mars-avril 2026. (classe de découverte hip hop/ sports – voyage commun avec l'école de Champoly)

Commémoration du Onze Novembre : elle aura lieu le dimanche 16 novembre. Rendez-vous à11H30 au monument aux morts, après la messe. Le verre de l'amitié se déroulera salle hêtre, le rez-de-chaussée sera occupé par l'expo de peinture de l'association Contrastes.

Bulletin communal : il est en préparation ; il est nécessaire de transmettre les articles pour le 30 novembre au plus tard.

Projet d'accueil de jour : le conseil prend connaissance du projet de Mme Tricaud de Crémeaux qui souhaite créer un accueil de jour dans une dépendance de son domicile, pour l'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs ou en perte d'autonomie, et permettant également d'offrir un temps d'échange régulier, sous forme de demi-journée, spécialement dédié aux aidants.

Eglise : l'équipe de la paroisse a demandé la possibilité d'ouvrir l'église au public en dehors des messes.
Il a été décidé qu'il était possible d'ouvrir les portes, pour ventiler, en laissant les grilles fermées. Le conseil n'est pas favorable à l'ouverture de l'église en journée, du fait des risques de vols.